

Aires Libres (Fédération des Arts de la Rue, des Arts du Cirque et des Arts Forains)
ATPS (Association de Techniciens Professionnels du Spectacle)
CCTA (Chambre des Compagnies Théâtrales pour Adultes)
CTEJ (Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse)
FACIR (Fédération des Auteurs Compositeurs et Interprètes Réunis)
FdC (Fédération des Conteurs Professionnels)
FEAS (Fédération des Employeurs des Arts de la Scène)
FTA (Fédération du Théâtre Action)
RAC (Fédération professionnelle du secteur chorégraphique)
SACD (Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques)
UAS (Union des Artistes du Spectacle)

Communiqué de presse

Situation sociale des travailleur·se·s intermittent·e·s des métiers de l'art et de la création

Depuis le 13 mars, **nous alertons sans résultat les pouvoirs publics** sur la situation critique des travailleur·se·s intermittent·e·s des arts de la scène dont toutes les activités professionnelles ont été interrompues brutalement, et en particulier de celles et ceux qui ne bénéficient d'aucun revenu de remplacement.

De manière totalement injuste, ces artistes, technicien·ne·s, et chargé·e·s de production/diffusion **ne bénéficient pas du droit au chômage temporaire pour force majeure** en raison de l'intermittence intrinsèque à leurs métiers.

Les travailleurs et travailleuses intermittent·e·s des métiers des arts et de la culture, s'ils œuvrent chaque jour à étudier des textes, travailler leurs prouesses physiques et acrobatiques ou leur instrument, écrire, développer des projets..., ne sont rémunérés à l'heure actuelle que de temps en temps, essentiellement quand ils se produisent en public.

Ils/elles sont alors **salarié·e·s dans le cadre de CDD de courte durée** (souvent un contrat par représentation ou série de représentations dans un même lieu).

Nous demandons qu'une solution soit trouvée au niveau du Gouvernement fédéral, de la Ministre de l'Emploi et de l'ONEM pour assurer un revenu de remplacement à ces milliers de personnes directement impactées par la crise sanitaire, et qui, comme tous·tes les salarié·e·s, paient leurs cotisations sociales.

Nous demandons également que la **période d'interdiction des manifestations artistiques et culturelles soit gelée dans le calcul des périodes de référence** pour l'accès au chômage, au maintien de la période protégée et au renouvellement du "statut" pour les artistes et technicien·ne·s, comme cela a été décidé en France.

Il en va de la **survie des travailleur·se·s les plus précaires de nos secteurs**, également impactés par la suppression de leurs emplois complémentaires dans les secteurs des pratiques artistiques en amateur, de l'Horeca, de l'événementiel, ...

Nous vous remercions d'avance de l'écho que vous pourrez donner à nos légitimes demandes.

Contacts :

Pour Aires Libres (Fédération des Arts de la Rue, des Arts du Cirque et des Arts Forains), Isabelle Jans (0498/560.313)

Pour l'ATPS (Association de Techniciens Professionnels du Spectacle), Christian Halkin (0477/09.44.03), Lorenzo Chiandotto (0475/89.54.75)

Pour la CCTA (Chambre des Compagnies Théâtrales pour Adultes), Laurie-Anne Vanbléricq (0472/831.846)

Pour la CTEJ (Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse), Virginie Devaster (0484/80.40.19)

Pour FACIR (Fédération des Auteurs Compositeurs et Interprètes Réunis), Fabian Hidalgo (0495.80.32.68)

Pour la FdC (Fédération des Conteurs Professionnels), Bernadette Heinrich - V. de Miomandre (0477/75.31.31)

Pour la FEAS (Fédération des Employeurs des Arts de la Scène), Françoise Havelange (0475/521.952)

Pour la FTA (Fédération du Théâtre Action), Stéphane Bastin (coordination.fta@gmail.com)

Pour la RAC (Fédération professionnelle du secteur chorégraphique), Benoit Marcandella (0496/25.15.93)

Pour la SACD (Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques), Frédéric Young (02/551.03.67)

Pour l'UAS (Union des Artistes du Spectacle), Pierre Dherte (0475/554.061)